

LUCINDA DOS SANTOS
SOCIO-ANTHROPOLOGUE

A partir d'un regard socio-anthropologique, cet article a été écrit dans le cadre d'une problématique transversale concernant les liens entre les questions sociales et le milieu urbain. Dans ce texte, on retrouve ce thème abordé sous l'angle de l'insécurité et l'environnement dans lequel elle est co-produite. Dix années de recherches empiriques dans des quartiers diversifiés (centre ville, habitat social, copropriétés dégradées, lotissements, sites réservés aux gens du voyage ou sans abris... à l'Est comme à l'Ouest de l'agglomération lyonnaise) ont alimenté l'analyse sans pour autant la clore tant le sujet est aujourd'hui complexe.

DE LA PREVENTION SITUATIONNELLE A L'ESPACE DEFENDABLE

Eléments de débats pour des réponses innovantes en terme de sécurité de proximité

Face aux enjeux soulevés aujourd'hui par les questions de sécurité, de nombreux acteurs (sociaux, politiques et professionnels) se sont fortement investis dans la définition de réponses mieux adaptées à la diversité des contextes locaux. On retrouve cette ambition dans les objectifs des contrats locaux de sécurité et la manière de réaliser les diagnostics.

Une approche prenant mieux en compte l'environnement urbain et social

Il ne s'agit plus d'appréhender l'insécurité exclusivement à partir des indicateurs de criminalité mais de ses liens avec l'environnement, le territoire et les divers facteurs sociaux qui la produise ou plus souvent, la co-produise. En d'autres termes, l'appréhension de la notion même d'insécurité s'est progressivement affinée et ne relève plus uniquement d'une problématique de l'ordre social¹

¹ Comme l'explique E. MACE (chercheur au CADIS/ EHESS) dans son article In « Sociologie du travail », Numéro 4/97, PP473-498, il existe deux grandes orientations théoriques concernant l'appréhension sociologique de la notion d'insécurité urbaine et par voie de conséquence deux manières d'y répondre. D'un côté, il s'agira de la considérer comme relevant d'une problématique de l'ordre social et de l'autre, des rapports sociaux :

- La première se focalise sur la manière d'objectiver des « faits constitutifs de l'insécurité considérés comme une transgression, l'avènement d'un désordre afin de les instituer et de permettre leur traitement par les diverses organisations de services et d'ordres public ». L'approche qui en

envisagée à partir des seules priorités des institutions chargées de l'ordre public. Cette approche présente l'avantage d'aborder cette question sous un angle plus proche de l'expérience sociale et d'envisager des réponses plus fines en terme de sécurité de proximité.

A l'échelle de l'agglomération lyonnaise, nos investigations sur le terrain ont fait apparaître la complexité de cette question dont l'analyse ne peut être appréhendée en dehors de celle du système de relations sociales propre à chaque site, chaque quartier, chaque immeuble...

Ainsi, les résultats de ces recherches empiriques ont montré que le développement du sentiment d'insécurité s'appuie sur des représentations, des références identitaires distinctes selon les groupes sociaux en présence. Les comportements individuels voire collectifs face à l'insécurité sont multiples et les stratégies choisies révèlent, dans la plupart des cas, la perception du cadre de vie liée non seulement aux conditions d'existence mais aussi à l'ancienneté de résidence, aux trajectoires résidentielles et à l'implication dans la vie du quartier. Cette perception dépend également du phénomène des rumeurs dont les effets pervers sur l'imaginaire collectif fonctionnent selon le même principe que celui de la médiatisation à outrance d'un événement.

Plus encore que les indicateurs de criminalité (rarement connus par les habitants), la prégnance du sentiment d'insécurité intervient fortement dans la hiérarchie des valeurs urbaines. Il fonctionne comme un véritable facteur de discrimination qui se répercute tant sur l'image des zones résidentielles, des groupes immobiliers que sur les populations qui les occupent. Il constitue ainsi l'un des principaux critères de stigmatisation de certains quartiers, voire de certaines communes et les plonge dans un engrenage souvent difficile à contrer.

Ces caractéristiques, bien connues aujourd'hui de nos décideurs, sont prises en compte dans le type de réponses recherchées au niveau micro-local, en particulier au travers de la volonté de maîtriser l'impact de l'aménagement urbain dans l'organisation sociale d'un lieu.

Prévenir l'insécurité par l'aménagement urbain ?

découle se concentre pour l'essentiel sur la protection des institutions et sur le renforcement de leur autorité mais elle ne tient pas compte de toute la complexité du phénomène en tant que processus évolutif ancré dans un milieu qui secrète ses propres règles de fonctionnement.

- La seconde approche permet de rompre avec les représentations en termes d'ordres et de désordres et d'étendre son champ d'application en considérant l'insécurité comme « une coproduction entre des organisations et leur environnement et plus précisément une coproduction entre un environnement socio-urbain en crise et des organisations sous tensions du fait de leurs transformations internes ».

Cette manière d'aborder la question n'est pas vraiment récente : la politique de la ville n'a-t-elle pas puisé ses racines (avec les opérations HVS) dans le constat que le malaise social trouvait sa source dans un certain type d'habitat ? Dès les années 70 le rapport d'Alain Peyrefitte « Réponses à la violence » ne dénonçait-il pas l'urbanisme des grands ensembles comme un facteur clef dans les situations de violence?

Plus récemment (décembre 1995) on retrouve ce même type d'approche dans l'article L-111-3-11 de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS). Malgré un certain déterminisme de l'urbain sur le social, cet article met l'accent sur le rôle des urbanistes, architectes et maîtres d'ouvrage dans la prévention de l'insécurité en imposant la réalisation d'une *étude d'impact de sécurité publique* préalable à l'autorisation de construction pour des projets d'aménagement, d'équipements collectifs et programmes de construction entrepris par une collectivité publique².

Cet article de la LOPS, peu remarqué par les maîtres d'oeuvre, n'a toujours pas donné lieu à la publication d'un décret d'application. Il a pourtant le mérite d'ouvrir le débat sur les rapports entre l'urbanisme et la sécurité publique ainsi que d'aborder le problème sous un angle pragmatique. En revanche, il engendre de nombreuses controverses en s'inspirant d'une théorie anglo-saxonne qui date des années 60/ 70, elle même sujette à débats, la *prévention situationnelle*.³..

Bien connue aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, aux pays Bas et dans les pays scandinaves, cette théorie repose sur l'idée d'une prévention du crime par l'aménagement du milieu. Elle oppose d'un côté tous ceux qui y voient un moyen *simple mais efficace* de dissuader le délinquant potentiel en utilisant les éléments tangibles de l'environnement et de l'autre, un moyen *commode* pour reculer le moment de traiter les véritables problèmes de fond, à savoir les problèmes socio-économiques.

En réalité, les principes de la prévention situationnelle soulèvent de tels débats car ils supposent indirectement que certains lieux sont par nature criminogènes et/ ou participent à une forme de « complicité spatiale ». Plus simplement, les délinquants utiliseraient certaines caractéristiques de l'espace urbain à leur propre avantage (impasses, coursives, faible éclairage). En conséquence de quoi, il suffirait dans certains cas de modifier le cadre physique pour minimiser les conditions de passage à l'acte. Sans réfuter complètement ce postulat, il paraît néanmoins simpliste de sous estimer les stratégies d'adaptation des délinquants, surtout lorsqu'il s'agit de grande délinquance. L'efficacité de ce type de réponses viserait davantage à diminuer le sentiment d'insécurité et à prévenir les incivilités.

² Voir à ce sujet le supplément de la lettre de l'IHESI, « *Grands équipements urbains et sécurité* », Numéro 2, Janvier 1997.

³ Voir le dossier de M. LEMONIER « *La ville prend garde* » In DIAGONAL- Numéro 129- Février 1998

En France, sans même connaître les fondements de cette théorie, de nombreux acteurs de terrain, des bailleurs sociaux, des aménageurs appliquent depuis longtemps ses principes (fermeture des coursives, ouverture des impasses, délimitation de l'espace privé, etc...). Mais avec l'article 11 de la LOPS, certains architectes craignent la généralisation, la systématisation d'un certain type de réponses jugées trop sécuritaires. La réflexion d'un architecte interviewé à ce sujet en dit long sur le positionnement de quelques uns de ces maîtres d'oeuvre : « *Aujourd'hui une étude de sécurité pour avoir le permis de construire et pour quoi pas demain des ponts levis autour des écoles et Des miradors autour des salles de sports? ».*

Si globalement les architectes rencontrés acceptent l'idée de responsabilité partagée en ce qui concerne la production de sécurité et qu'ils considèrent devoir effectivement intégrer cet aspect dans leurs projets, ils appréhendent les risques d'un glissement vers un transfert de responsabilité. Ils craignent d'avoir à assumer les effets susceptibles de se produire une fois l'équipement réalisé alors qu'ils ne peuvent en aucun cas maîtriser l'évolution du fonctionnement social du lieu.

Sans résoudre tous les problèmes, ce genre de disposition juridique présente néanmoins l'intérêt d'obliger les maîtres d'ouvrage à intégrer la dimension « sécurité » dans leur cahier des charges et de contraindre les architectes, les aménageurs à imaginer, dès la conception d'un projet, des éléments de sécurisation en harmonie avec le cadre, l'architecture, la globalité du projet. Trop souvent, les demandes des maîtres d'ouvrage arrivent tard, en phase de réalisation et dénaturent le projet de base : *dans l'urgence, ici, une porte blindée et là des barreaux aux fenêtres.* C'est pourquoi l'article 11 nous paraît constituer un moyen de parvenir à réglementer des pratiques jusqu'ici peu cohérentes, voire souvent inexistantes en matière de sécurisation des équipements publics.

A la lueur de ces débats qui commencent à peine, la diffusion des principes de la prévention situationnelle nous oblige à nous interroger sur la pertinence de ses applications concrètes; à fortiori lorsque l'on évoque le deuxième versant de cette théorie qui n'implique pas seulement la sécurité passive mais une forme de coproduction de sécurité fondée sur l'idée de contrôle, de gestion des espaces de vie par les habitants eux-mêmes.

Prévenir l'insécurité par la surveillance naturelle?

Si dans plusieurs pays, l'application de la prévention situationnelle rencontre aujourd'hui un grand succès, notamment dans sa dimension passive (video-surveillance, portes blindées, réduction des espaces communs...) et a même été instituée comme politique publique de lutte contre le crime (avec

des policiers de liaison pour l'architecture⁴), force est de constater que ce moyen paraît largement insuffisant si l'on tient compte uniquement de la structure physique de l'environnement aux dépens de son organisation sociale.

Le concept *d'espace défendable* formalisé par l'urbaniste Oscar Newman ⁵ prend en compte cette donnée en gageant sur le pouvoir de *la surveillance naturelle* : les usagers d'un espace public, les locataires d'un immeuble en assureront d'autant mieux la sécurité s'ils se sont appropriés le lieu.

Ce rapport à l'espace ne doit pas être confondu avec l'appropriation exclusive d'un lieu par une seule catégorie d'usagers ou d'habitants (particulièrement insécurisante, voir les regroupements de jeunes) mais doit être entendu comme une appropriation *partagée* par l'ensemble des différents groupes en présence. Il s'agit en fait d'un rapport symbolique construit à partir d'éléments d'identification qui fonctionnent comme des repères dans la définition personnelle de son propre territoire.

Les espaces publics disposent de nombreuses ressources pouvant être interprétées comme une forme de surveillance naturelle. Si l'on se réfère aux nombreux travaux concernant ce sujet s'inspirant pour une grande partie de l'œuvre d'Erwing GOFFMAN⁶, le bon fonctionnement d'un espace public repose sur quelques règles essentielles qui au travers d'une gestion de la distance permettent aux usagers de cohabiter malgré leurs différences. C'est ce que ce théoricien appelle la *mise en scène de la vie quotidienne*. Cet ordre implicite, ce consensus garantissent en quelque sorte aux citoyens l'accessibilité et l'utilisation en toute confiance des lieux publics, à la condition que tout un chacun puisse y reconnaître ses repères. Autrement dit, plus un espace public bénéficiera de conditions favorables pour développer une accessibilité (sociale) maximale, c'est à dire l'ouverture la plus large possible à des publics variés, plus il sera perçu comme sécurisant.

Dans les quartiers résidentiels, la surveillance naturelle repose sur des éléments très différents. Les habitants d'un quartier se bâtissent une zone d'influence ou de territoire sécuritaire qui leur donne l'impression de pouvoir agir en toute confiance et faire évoluer le cours des choses. L'ancienneté de résidence représente ainsi l'un des principaux critères à partir duquel les habitants se construisent ce territoire (réseaux de sociabilités, interconnaissance, vécu, habitude...) en leur assurant une fonction de protection.

⁴ projet également envisagé en France par rapport à l'application de l'article 11

⁵ Defensible space : crime prevention through urban design, publié à New York en 1973.

⁶ E. GOFFMAN (1973), La mise en scène de la vie quotidienne, Paris, Edition de Minuit.

En terme de stratégie de sécurisation, ce sont les plus anciennement installés dans le quartier, les primo-arrivants qui revendiquent le plus souvent la capacité à se mobiliser collectivement pour rétablir l'ordre nécessaire à l'application des normes de référence du groupe. Leur ancienneté de résidence, leur implication dans la vie de quartier et dans les réseaux de sociabilité leur donnent une certaine légitimité à intervenir selon une logique affichée de contrôle social, de régulation interne. Pour eux, vouloir préserver son espace résidentiel, c'est d'abord faire en sorte qu'il ne se transforme pas en un territoire approprié par les jeunes (principal objet d'insécurité), qui de ce fait serait invivable. Ils puisent leur force de mobilisation dans ce consensus qui articule un intérêt immédiat - préserver son cadre de vie - à un objectif plus large, celui d'éviter le déclassement social par la stigmatisation du quartier.

Cette forme de cohésion entre habitants pourrait certainement produire une forme de lien civil habituellement défaillante dans le processus de développement du sentiment d'insécurité. Mais notre expérience montre que dans les quartiers les plus touchés par l'insécurité, cette stratégie est plus souvent revendiquée que véritablement appliquée : les exemples d'intervention collective (fréquemment cités par les habitants) se rapportent le plus souvent au passé. Les récits relatant des exemples de « chasse au dealers » relèvent plus souvent de la « mythologie locale » ou concernent une époque où les tensions n'étaient pas aussi importantes. La prégnance des pratiques de vente et de consommation de drogue et la banalisation d'une certaine forme de violence ont sans aucun doute contribué à déstabiliser l'assurance des habitants les plus mobilisés et qui assistent, progressivement, d'une part à la démythification de leur territoire sécuritaire, d'autre part à un repli, une rupture de communication dans les cas les plus extrêmes.

De fait, il faut bien avouer que cette forme de contrôle, de surveillance naturelle s'exerce plus facilement dans les lieux de vie à forte cohésion sociale où les problèmes de délinquance restent, somme toute, mineurs. S. Body Gendrot fait le même constat en évoquant les difficultés des comités de prévention de la délinquance formés par les habitants (beat meetings) dans certains ghettos de Chicago « où les réseaux informels sont plus lâches et l'environnement social dangereux décourage l'auto-prise en charge ».7

D'autres facteurs limitent cette auto-prise en charge dans les quartiers d'habitat social étudiés dans l'agglomération lyonnaise :

⁷ BODY GENDROT, N. LE GUENNEC, M. HERROU (1998), « Mission sur les violences urbaines », Rapport au ministre de l'Intérieur, p89

En premier lieu, la pluralité sociale, culturelle, ethnique des groupes d'habitants rend souvent difficile la définition collective de normes de références partagées par tous et à plus juste titre, de modes d'actions collectives, de stratégies à adopter face à la question de la sécurité; situation d'autant plus renforcée dans les quartiers à forte rotation. En outre, dans certains lieux de vie tout se passe comme si ce "micro-univers" social secrétait ses propres règles, ses propres modes d'organisation et de régulation. Ici, l'ambiguïté de la notion de transgression en référence aux règles collectives prend toute son importance : tous les habitants ne s'inscrivent pas dans ce "micro-univers social", tous n'ont pas la même définition de la transgression. L'exemple du recel en est une bonne illustration.

Dans une autre perspective, on ne peut oublier que de nombreux locataires restent confrontés à des situations de grande précarité et n'ont pas la réelle maîtrise de leur trajectoire résidentielle. Ils subissent un cadre de vie qui ne leur correspond pas forcément et dans lequel ils n'ont aucune envie de s'investir. Pour eux, un vol, une agression ou un événement traumatisant engendrent plus souvent la volonté, coûte que coûte, de fuir le quartier plutôt que de se l'approprier.

A partir de tels constats, se pose la question de savoir comment parvenir concrètement dans ces lieux à consolider le sentiment d'appropriation pour favoriser l'émergence d'un espace défendable ?

En conclusion

Que l'on soit pour ou contre la prévention situationnelle, on ne peut nier l'apport fécond de cette théorie . Elle prend en compte l'aspect multidimensionnel des formes d'insécurité et intègre tant l'inscription physique que sociale d'un lieu dans la production des réponses. Nous sommes bien dans cette logique lorsqu'il s'agit de sécurité de proximité.

Toutefois, ses défenseurs ne peuvent oublier qu'en matière de sécurisation des espaces publics, l'urbanité constitue l'un des meilleurs remèdes aux incivilités. Plutôt que de dénaturer le « paysage urbain », privatiser la ville et de fait, renforcer les signes d'un climat d'insécurité, réfléchissons plutôt aux moyens de travailler à la définition symbolique des espaces publics, le découpage clair entre privé/ public, le renforcement de l'accessibilité, la gestion technique et surtout des signes manifestes d'une réelle prise en compte de l'organisation sociale du lieu.

De même, l'idée d'une implication des habitants dans leur propre sécurité demande la plus grande vigilance. Les exemples des Neighborhood Watch américains montrent que si l'implication des habitants contribue effectivement à faire baisser le sentiment d'insécurité, elle présente des risques de

dérives bien connus tels que la délation, les vengeances personnelles, l'auto-surveillance et dans le pire des cas, l'organisation sous forme de milices.

Développer cette forme d'implication, de gestion par les habitants demande donc des précautions importantes, comme l'encadrement des associations et pourquoi pas une formation spécialisée comme pour les habitants relais. L'idée n'est pas de renforcer la surveillance des uns par les autres mais de se donner des objectifs de solidarité afin de prendre en compte les besoins des habitants, y compris les jeunes trop souvent marginalisés et certainement les premiers à souffrir de la situation actuelle. Seules ces conditions permettront effectivement de participer ensemble à une coproduction de sécurité, déjà bien engagée, mais dont l'objectif principal doit bel et bien rester celui de l'amélioration de la qualité de vie de ces quartiers afin de limiter les risques de dérives sécuritaires.



1 - Une approche en terme de prévention situationnelle à l'échelle des quartiers Ouest

A Grangeneuve, diverses pratiques déviantes existent, nous l'avons largement développé dans la partie sur la délinquance. L'approche répressive s'impose pour ce qui relève des actes pénalisables mais une action plus préventive et dissuasive peut être envisagée par l'application d'autres méthodes de plus en plus pratiquées en France et depuis longtemps dans les pays anglo-saxons : la prévention situationnelle ou la sécurité passive à travers l'aménagement de l'espace.

Le problème posé par l'appropriation de cet espace public aux **abords du bâtiment A** repose sur la co-présence de jeunes déviants et d'autres mieux insérés du point de vue social qui participe à la constitution d'un amalgame difficile à contrer dans la perception de ces regroupements.

Cette forme **d'appropriation de l'espace dégage une pression perçue comme un signe menaçant** qui rappelle l'existence des nombreux actes de délinquance ou d'incivilités dans le quartier témoignant du non respect des règles collectives et de la loi.

Lorsqu'un lieu est approprié de façon exclusive par une frange de la population, celui-ci ne permet plus de répondre au développement de sa fonction publique. En s'opposant aux exigences de pluralité, de brassage des populations qui constituent l'essence même de l'urbanité, cette appropriation constitue un frein à la perception du lieu en tant qu'itinéraire de la sociabilité publique. Par sa fonction symbolique et identitaire « la place du village », les abords du bâtiment A pourraient être perçus comme un espace de désenclavement par rapport à Pracomptal, un lieu fédérateur de l'identité collective des quartiers Ouest.

↳ **Pour cela, cet espace central doit donc offrir une accessibilité maximale afin de permettre à une population largement diversifiée de s'y retrouver, fonction qu'elle remplit insuffisamment aujourd'hui.**

On ne lutte pas cependant contre l'appropriation exclusive d'un espace public en limitant son accès par un aménagement rebutant, par la répression ou par une pression vigoureuse des services de l'ordre par exemple (gardiennage privé, contrôles très fréquents de la police). Par définition, l'espace public appartient à tout le monde et ce type d'intervention extrême ne manquerait pas d'engendrer des tensions bien plus graves (comme on peut le constater dans les grands centres commerciaux ou dans certains quartiers périphériques) que celles qui existent aujourd'hui. Cette méthode risque d'évincer par ailleurs d'autres catégories d'habitants. C'est pourquoi il semble souvent plus efficace et donc préférable, plutôt que d'exclure par la force ces jeunes, de trouver les moyens de favoriser l'investissement du lieu par les autres catégories de population, notamment en améliorant les conditions d'accessibilité de ces espaces, qui doivent être chargés d'activités, de fonctions, permettant une large ouverture à des publics hétérogènes.

↳ **Le développement de la fonction de passage avec les transports en commun, l'installation d'équipements ou de commerces générant des flux importants et diversifiés autour de cet espace central, l'aménagement plus confortable et plus accueillant des espaces publics environnants pourraient limiter cette appropriation exclusive du lieu.**

Il ne s'agit donc pas d'évincer une partie du public présent, en l'occurrence ici les jeunes d'origine maghrébine, mais bien de développer des conditions favorables à la cohabitation entre usagers, au développement du « savoir vivre ensemble ». Le fonctionnement de **la place Clémenceau** où l'on observe également des regroupements de jeunes et d'autres usagers témoigne de l'impact positif de cette stratégie.

Plus globalement, les rapports avec les jeunes ne sont pas manichéens. Souvent dans les quartiers où l'interconnaissance est très développée, il arrive que la situation ne soit pas univoque, chargée

d'ambivalences sur lesquelles repose un équilibre relationnel entre intimité et distanciation sociale. Ce processus de gestion de la distance sociale s'observe aussi bien dans les relations de voisinage, dans les usages des espaces publics que dans les rapports avec les jeunes. Ainsi, malgré certaines pratiques d'évitement, les piétons cohabitent à première vue sans trop de craintes, utilisent les guichets automatiques, les cabines téléphoniques, vont et viennent sans se soucier apparemment de cette présence. Même si la peur des représailles explique souvent l'absence d'intervention d'une majorité d'habitants, quelques uns, peut-être les plus anciens ou les mieux insérés dans les réseaux de sociabilité, n'hésitent pas à intervenir lorsque les jeunes font trop de bruit par exemple ou même à porter plainte lorsqu'ils sont victimes d'un vol, réagir fortement lorsqu'ils les voient dégrader un véhicule. Parmi ces habitants, beaucoup ont vu grandir les jeunes qui posent aujourd'hui problème. Au fil du temps, quelques uns ont su construire des relations de confiance, de respect avec eux. Cette médiation quotidienne participe en quelque sorte d'une forme de régulation sociale et leur garantit un territoire beaucoup plus sûr que pour les autres habitants.

↳ **C'est sur le développement de cette forme de contrôle ou de prévention situationnelle qu'il paraît intéressant aujourd'hui de se pencher.**

Les théories anglo-saxonnes développées depuis les années 60 ont montré comment les caractéristiques physiques et l'organisation sociale de l'environnement ont un impact sur la sécurisation des lieux.

En modifiant les conditions particulières dans lesquelles un délit peut être commis, la prévention du passage à l'acte peut être augmentée. Il s'agit donc d'utiliser des solutions dissuasives et économiques à long terme qui permettent de réduire le nombre de petits délits dans un certain lieu en favorisant les relations positives de ses usagers avec cet environnement.

Ainsi, la **notion « d'espace défendable »** se fonde sur l'idée qu'un locataire convaincu d'avoir une certaine forme de propriété sur son lieu de résidence en assurera d'autant mieux la surveillance. Dans le quartier la présence de locataires anciennement résidents, très attachés au quartier, jouent en faveur de l'application de cette méthode, à condition que ce cadre soit valorisé et valorisant.

↳ **Le but recherché est que cette surveillance naturelle des espaces privés s'applique aux espaces semi-publics, voire publics par le prolongement du sentiment territorial en dehors de l'espace privé.**

Or pour favoriser cette implication, les limites entre le domaine privé et public doivent être perçues par les habitants comme par les usagers extérieurs de façon bien distincte. Un certain nombre de barrières symboliques ou réelles peuvent contribuer à cette définition mais à l'heure actuelle les environs des immeubles et la dégradation des espaces extérieurs se prête mal à une telle délimitation. Conçu à une époque où le contexte social était moins difficile, les architectes d'alors n'avaient pas imaginé qu'un tel environnement architectural pouvait générer de l'insécurité. Les nombreux recoins, les espaces clos ou mal éclairés, de même que l'aspect dégradé des espaces intermédiaires induisent une ambiance insécurisante. Par ailleurs, l'aspect sauvage de la végétation et délaissé des espaces extérieurs génère un sentiment qui tout en masquant la qualité de l'architecture au lieu de la souligner renforce l'opacité, le manque de luminosité des espaces publics, sans parler de l'état actuel du centre commercial qui reste perçu par une majorité de résidents extérieurs au quartier comme un lieu à éviter dans les cheminements piétons. Très sombre, situé à proximité des regroupements de jeunes, il contribue largement à donner une image négative de Pracomptal en particulier pour des usagers extérieurs désagréablement surpris de trouver de tels lieux dès lors qu'ils entrent dans la ville de Montélimar. Les personnes extérieures à la ville sont marquées par cet aspect dégradé et insécurisant qu'ils évoquent fréquemment lorsqu'ils font référence à ces quartiers. Les demandeurs d'un logement

refusent fréquemment ceux de ce secteur pour les mêmes raisons. L'ensemble de ces facteurs liés directement aux caractéristiques physiques de l'environnement a donc un lien direct avec la désaffection de cette partie de la ville.

En conclusion

Aussi, même si l'on sait bien que l'aménagement urbain et la mise en place de certains moyens techniques ne sauraient résoudre tous les problèmes de fond liés à l'insécurité, certaines actions pourraient néanmoins permettre aux usagers d'intervenir plus fortement dans la régulation de leur espace résidentiel. S'impose alors la nécessité **de revaloriser le cadre bâti et les espaces extérieurs** pour que ces résidents aient réellement envie de s'investir dans ce lieu ou au moins de le respecter. On sait bien que la dégradation entraîne à nouveau la dégradation et souvent aussi le vandalisme, une incivilité parmi tant d'autres qui est une porte ouverte à d'autres comportements déviants.

Si les moyens mis dans la prévention de la petite délinquance détermineront largement l'ambiance plus sécurisante de ces espaces publics et notamment de Grangeneuve et Pracomptal, l'implication des habitants dont certains sont déjà mobilisés a l'avantage d'assurer une médiation, **une régulation quotidienne non formelle et plus souple**.

Par conséquent, des moyens concrets peuvent être mis en place qui tout en répondant aux attentes des usagers correspondent à la nécessaire revalorisation cette entrée de ville.

- ↪ La **hiérarchisation des différents espaces** (du privé au public), la mise en place de certaines barrières symboliques (par exemple petites haies...) ne nuisant pas à l'originalité du cadre architectural,
- ↪ Le **renforcement de l'animation et des flux**
- ↪ ainsi que **la définition claire de la fonction de chaque espace extérieur** (passage, détente, jeux...)
- ↪ et de **l'identité** propre à chaque résidence.